

Bénéficiaires du Programme FEAMPA 2021-2027
Autorité de gestion - Collectivité Territoriale de Guyane

Numéro Opération	NumCCI	Libellé programme	Intitulé du projet	Résumé de l'opération	Nom du bénéficiaire	Code postal du bénéficiaire	Date de début de l'opération	Date de fin de l'opération	Code postal de l'opération	Fonds	Total des dépenses éligibles programmées	Montant UE programmé
FEG003315	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	compensation des surcoûts 2022 2024	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	SASU ECAILLES	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	45 140,21€	45 140,21€
FEG007603	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE AU TITRE DE OS 1.5 / Plan de compensation des surcoûts au titre de l'année 2024 et 2025	Mise en oeuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre des années 2024 et 2025. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en oeuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	MADAME QUESIA DUFOUR	97354	01/01/2024	31/12/2025	97354	FEAMPA	55 978,21€	55 978,21€
FEG001331	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION COTIERE POUR LE 2E SEMESTRE 2022 ET 1ER SEMESTRE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	ABCHEE Francois	97354	01/07/2022	30/06/2023	97300	FEAMPA	6 863,30€	6 863,30€
FEG006914	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	compensation des surcoûts année 2024 et année 2025 GUYANE SERVPLUS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	GUYANE SERVPLUS	97300	01/01/2024	31/12/2025	97300	FEAMPA	144 769,89€	144 769,89€
FEG003286	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	COMPENSATION DES SURCOUTS	Obtenir une compensation des surcoûts.	S A POISSONS FRAIS	97354	01/07/2022	31/12/2023	97354	FEAMPA	61 612,04€	61 612,04€
FEG003206	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION COTIERE 2EME SEMESTRE 2022 ET ANNEE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la transformation et la commercialisation en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	COMPAGNIE GUYANAISE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER - COGUMER	97351	01/07/2022	31/12/2023		FEAMPA	1 402 323,71€	1 402 323,71€
FEG001873	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Accompagnement à l'installation des exploitants aquacoles	Mise en place d'une organisation par le partenariat SYDAS - Commune de Sinnamary et d'Iracoubo, visant à garantir le succès de l'installation de 10 exploitations aquacoles réparties entre Sinnamary et Iracoubo. La filière ainsi organisée s'est fixé les objectifs suivants : - Développer et accompagner les exploitants aquacoles pour s'installer et développer leurs performances économique, sociale et environnementale - Renforcer les actions d'expérimentation et mener des études prospectives en lien avec les techniques de production, la préservation des espèces, la transformation, la commercialisation et l'adaptation au changement climatique - Développer les débouchés et les marchés territoriaux en facilitant la transformation locale et en améliorant la promotion de la production	SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT POUR L'AQUACULTURE DES SAVANES	97315	01/09/2023	31/08/2026	97315	FEAMPA	555 686,00€	388 980,20€
FEG003325	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LA PECHE COTIERE	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production	BATSON BEVERLY ANN	97315	01/07/2022	31/12/2023	97315	FEAMPA	73 438,67€	73 438,67€
FEG001356	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION, TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION POUR LE 2E SEMESTRE 2022 ET L'ANNEE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	ANTOINE ABCHEE ET FILS	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	1 103 945,25€	1 103 945,25€
FEG000757	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	COMPENSATION DES SURCOUTS DES ATELIERS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	DELICES MARINES	97351	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	569 057,79€	569 057,79€
FEG001340	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION CREVETIER POUR LE 2E SEMESTRE 2022 ET L'ANNEE 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	Société de Pêche Guyanaise Sauvage	97354	01/07/2022	31/12/2023	97332	FEAMPA	883 552,62€	883 552,62€
FEG007712	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEUR DE LA PECHE COTIERE 2024-2025	Mise en oeuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre des années 2024 et 2025. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en oeuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	SARL GARDE DE L'OCEAN	97351	01/01/2024	31/12/2025	97351	FEAMPA	102 226,21€	102 226,21€
FEG003310	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	plan de compensation des surcoûts -aide à la production et à la collecte	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production et à la collecte en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	SOCIETE DE PECHE COTIERE DE LA GUYANE	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	219 913,64€	219 913,64€
FEG007592	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre OS 1.5 compensation des surcoûts	Maintenir l'activité de l'entreprise et les emplois	B. and S. ACOUPA	97355	01/01/2024	31/12/2025	97355	FEAMPA	85 929,48€	85 929,48€
FEG003327	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Compensation des surcoûts 2S2022, année 2023	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production	LES ARIANES	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	117 390,64€	117 390,64€
FEG003307	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	dossier déposé au titre OS1.5 compensation des surcoûts	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production	B. and S. ACOUPA	97355	01/07/2022	31/12/2023	97355	FEAMPA	14 563,04€	14 563,04€
FEG003290	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE AU TITRE DE OS 1.5 / Plan de compensation des surcoûts au titre du 2S2022 ET de l'année 2023.	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone.	SOC GUYANAISE DE PECHE	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	71 000,34€	71 000,34€

Bénéficiaires du Programme FEAMPA 2021-2027
Autorité de gestion - Collectivité Territoriale de Guyane

FEG003293	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE AU TITRE DE OS 1.5 / Plan de compensation des surcoûts au titre de l' année 2023.	Je sollicite l'OS 1.5 afin d'améliorer la compétitivité de mon entreprise de pêche. Cette OS 1.5 prévoyant de compenser les surcoûts que subissent les acteurs des filières de la pêche dans les régions ultrapériphériques de l'UE du fait de l'éloignement du territoire.	MONSIEUR CARL GREENE	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	16 584,34€	16 584,34€
FEG003297	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	AIDE EN FAVEURDE LA PRODUCTION DE LA PECHE COTIERE 2022-2023	Mise en oeuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre du second semestre 2022. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en oeuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	SARL GARDE DE L'OCEAN	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	53 000,55€	53 000,55€
FEG003289	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	PLAN DE COMPENSATION DES SURCOUTS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production de la pêche crevette.	CRUSTAMER	97354	01/07/2022	31/12/2023	97354	FEAMPA	90 576,22€	90 576,22€
FEG003159	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	compensation des surcoûts 1er semestre 2022 et année 2023 GUYANE SERVPLUS	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production.	GUYANE SERVPLUS	97300	01/09/2023	31/12/2023		FEAMPA	33 623,97€	33 623,97€
FEG007704	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Compensation de surcoût	Mise en oeuvre du plan de compensation des surcoûts (PCS) de Guyane au titre des années 2024 et 2025. Cet OS permet de compenser les surcoûts subis par les opérateurs des régions ultrapériphériques pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Il est mis en oeuvre à travers l'article 24 du FEAMPA et permet le remboursement des surcoûts de plusieurs catégories d'activité.	SASU ECAILLES	97300	01/01/2024	31/12/2025	97300	FEAMPA	63 054,41€	63 054,41€
FEG003312	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	DOSSIER DEPOSE DANS LE CADRE DE L'OS 1.5 - TA 1.5.1 COMPENSATION DES SURCOÛTS 2S2022 ET 2023.	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	MONSIEUR LOIC MALLEJAC	97300	01/07/2022	31/12/2023	97300	FEAMPA	34 000,32€	34 000,32€
FEG003270	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Dossier déposé au titre du Plan de Compensation des Surcoûts de la filière pêche pour le 2 S2022 ET ANNEE 2023 (1er et 2eme semestre).	Obtenir une compensation des surcoûts liés à la production en Outre-Mer par rapport aux homologues situés dans l'hexagone	BIG G	97351	01/07/2022	31/12/2023	97351	FEAMPA	19 390,51€	19 390,51€
FEG006814	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Demande d'aide pour l'acquisition de transpalette électrique industriel et gerbeur électrique industriel et frigorifique.	Acquisition de trois transpalettes électrique industriels et de deux gerbeurs électriques industriels et frigorifiques est un investissement stratégique la SAF. Les résultats escomptés incluent une augmentation de la productivité, une meilleure qualité des produits, une sécurité accrue pour les employés et un impact environnemental positif. Ces améliorations contribueront non seulement à renforcer la compétitivité sur le marché, mais également à promouvoir des pratiques durables et responsables dans le secteur.	ANTOINE ABCHEE ET FILS	97332	01/07/2024	31/07/2024	97332	FEAMPA	65 260,00€	36 545,60€
FEG007206	2021FR14MFPR001	Programme national FEAMPA Guyane 2021-2027	Polylongline	Innovation et diversification des navires crevetiers de Guyane	SAF	97300			97300	FEAMPA	416 356,00 €	291 449,20 €